

vivre à ●

niort

magazine municipal d'information ● www.vivre-a-niort.com

Numéro spécial #Covid-19



**LA VILLE AUX CÔTÉS
DES NIORTAIS
POUR FAIRE FACE À LA PANDÉMIE**

ACTUALITÉS

04. VIE MUNICIPALE
VOS NOUVEAUX ÉLUS

05. ALLO, LA MAIRIE !
AU CŒUR DE LA CELLULE DE CRISE
LA VILLE SOUTIENT LES AÎNÉS ISOLÉS
TOUS LES NUMÉROS UTILES À APPELER

06. SERVICES À LA PERSONNE
LE CCAS ASSURE LE PORTAGE DES REPAS,
LES SOINS ET LE MÉNAGE DES PERSONNES
ÂGÉES ET FRAGILES

07. ENFANCE
LES ENFANTS DES PERSONNELS
INDISPENSABLES À LA GESTION DE LA CRISE
ACCUEILLIS À L'ÉCOLE JEAN-ZAY

08. SOLIDARITÉ
LA VILLE FAIT DES DONS À LA BANQUE
ALIMENTAIRE ET VIENT EN RENFORT
LOGISTIQUE DE SES PARTENAIRES
L'AÉRODROME ACCUEILLE LES VOLS SANITAIRES

9. SERVICES PUBLICS
LA POLICE MUNICIPALE AU SERVICE
DES CITOYENS

10-11. ÉCONOMIE
LA VILLE ET L'AGGLO SOUTIENNENT
L'ÉCONOMIE LOCALE
UN MARCHÉ PRÉSERVÉ ET ORGANISÉ
LES COMMERÇANTS S'ADAPTENT,
SOUTENONS-LES !

12-13. PROPRETÉ URBAINE
LA VILLE RESTE PROPRE
MALGRÉ LE CONFINEMENT
COMMENT S'ORGANISE
LA COLLECTE DES DÉCHETS ?

14. ÉVÉNEMENTIEL
LE POINT SUR LE REPORT OU L'ANNULATION
DES MANIFESTATIONS

15. PROTÉGEONS-NOUS
SERVICE MINIMUM ASSURÉ
DANS LES TRANSPORTS PUBLICS
MOBILISATION : UN MASQUE POUR TOUS

16. PRATIQUE
UN PATRON POUR FABRIQUER
VOTRE MASQUE DE PROTECTION

LA VILLE AUX CÔTÉS DES NIORTAIS POUR FAIRE FACE À LA PANDÉMIE



Derri



Ce numéro spécial de votre magazine Vivre à Niort dédié à la pandémie du Covid-19 a été bouclé le 24 avril. La situation sanitaire et les décisions gouvernementales évoluant quotidiennement, nous vous invitons à vous informer sur les dernières dispositions en date en suivant l'actualité sur le site municipal vivre-a-niort.com actualisé chaque jour.

Les modalités de reprise de l'école ou de la distribution des masques sont en cours de finalisation. Nous reviendrons sur ces sujets dès que possible.

RESTONS EN CONTACT !

Abonnez-vous à la lettre d'info hebdo numérique pour suivre l'actualité de la Ville et l'adaptation des services rendus aux usagers pendant la crise sanitaire. Inscrivez-vous en laissant tout simplement votre courriel sur vivre-a-niort.com en cliquant ce picto >





Magazine municipal d'information

Service de communication communautaire - 140 rue des Équarts - CS 28770 - 79027 Niort Cedex.
Tél. 05 17 38 79 55.

Directeur de la publication : Jérôme Baloge, Maire de Niort • **Directeur de la communication :** Vincent Rouvreau • **Responsable éditoriale :** Isabelle Toesca • **Équipe rédactionnelle :** Jean-Philippe Béquet, Thomas Manse, Sylvie Méaille, Magali Tardé • **Photographe :** Bruno Derbord • **Ont participé à ce numéro :** Darri (photos), Olivier Drilhon (photos), Alex Giraud (photos) • **Réalisation :** Agence Glyphes - Niort • **Impression :** Raynaud Imprimeurs SAS - Coulonges-sur-l'Autize • **N° d'ISSN :** 1261 - 8705. Dépôt légal à parution.

Ce magazine est tiré à 35 600 exemplaires.
Couverture : Darri.



Permanences des adjoints

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre les adjoint(e)s au Maire en composant le :

05 49 78 75 09 ou **05 49 78 73 47**

Courrier postal :
à déposer dans la boîte aux lettres
Place de l'Hôtel-de-Ville

Mail :
secretariatdumaire@mairie-niort.fr

Site internet :
vivre-a-niort.com

Réseaux sociaux :
www.facebook.com/VilledeNiort
twitter.com/mairie_Niort
et

niortTV



Ville de Niort

Voici plus d'un mois et demi qu'une crise sanitaire mondiale a transformé nos vies. Je sais combien ce confinement qui nous est imposé est difficile à vivre au quotidien et les sacrifices professionnels et familiaux qu'il implique.

Je tiens à saluer l'application de chacun au respect des mesures barrières contraignantes, mais nécessaires, qui se sont imposées à nous tous. Par notre civisme, nous avons pu notamment conserver et organiser le marché des Halles qui permet de soutenir de nombreux producteurs et commerçants. Au fil des semaines, l'accès à certains services ou commerces a été amélioré.

Le maintien des services publics essentiels comme la distribution d'eau, l'assainissement, les déchets ménagers, les services d'aides à domicile, la garde des enfants des personnels soignants et de sécurité, la propreté urbaine, la police municipale, l'état civil, la conservation des cimetières, ou encore les transports publics a constitué un soutien quotidien important. Une attention toute particulière a été apportée aux personnes fragiles et isolées avec l'appel téléphonique des personnes âgées, la mise en place d'un portage des courses, des lieux d'hébergement pour les sans-abri.

Au moment où ce journal vous est adressé, nous entrons dans une nouvelle phase avec la perspective d'un déconfinement progressif, à compter du 11 mai prochain.

Ce numéro spécial de *Vivre à Niort* est réalisé et distribué dans des conditions particulières. Il est un premier signe de retour à une vie plus normale. La reprogrammation d'activités culturelles, sportives et de loisirs, autant que la situation l'autorisera, est en cours. L'après confinement s'organise et s'écrit au fil des informations et instructions que la Ville reçoit. Elle s'attache à les appliquer au mieux, mais aussi à les anticiper en faisant preuve de sens pratique.

De nombreux commerces s'organisent déjà pour proposer leurs produits à la vente. Tout est fait pour que les chantiers reprennent dans la ville dans le respect des mesures de protection des travailleurs. La Ville se prépare à accueillir les enfants dans les écoles et les crèches, les lignes de bus vont reprendre à un rythme plus soutenu, la collecte des déchets va pouvoir s'améliorer.

C'est par notre engagement collectif à agir que nous sortirons de cette crise. L'enjeu est clairement celui de la reprise de l'activité. La Ville et l'Agglomération seront aux côtés de chacun et tout particulièrement des entreprises, des associations et des plus fragiles.

Nous relèverons tous ensemble ce défi avec les valeurs d'humanité, de solidarité et l'esprit d'entreprise qui animent Niort et les Niortais.

Je sais pouvoir compter sur vous et vous pouvez compter sur moi ! ●

Jérôme Baloge - Maire de Niort

ÉLECTIONS



Bruno Demord

L'ÉQUIPE MUNICIPALE ÉLUE LE 15 MARS 2020

Conformément à la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, pour les communes comme Niort dont l'élection a été acquise au premier tour, le 15 mars 2020, l'élection régulière des conseillers municipaux et communautaires est acquise. Toutefois, l'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires sera fixée par décret au plus tard au mois de juin 2020.

Dans cette attente, les conseillers municipaux en exercice avant le 1^{er} tour conservent leur mandat jusqu'à l'entrée en fonction des conseillers municipaux nouvellement élus (voir listes ci-contre). ●

LES NOUVEAUX ÉLUS

Niort, tous ensemble !

Jérôme Baloge
Rose-Marie Nieto
Michel Pailley
Christelle Chassagne
Romain Dupeyrou
Christine Hypeau
Bastien Marchive
Yamina Boudahmani
Dominique Six
Anne-Lydie Larribau
Nicolas Videau
Valérie Bely-Volland
Elmano Martins
Sophie Boutrit
Gérard Lefèvre
Aurore Nadal

Guillaume Juin
Marie-Paule Millasseau
Thibault Hebrard
Jeanine Barbotin
Florent Simmonet
Yvonne Vacker
Éric Persais
Florence Villes
Lucien-Jean Lahousse
Stéphanie Antigny
François Guyon
Lydia Zanatta
Philippe Terrassin
Ségolène Bardet
Nicolas Robin
Mélina Taché
Hervé Gérard
Noélie Ferreira
David Michaud

Aline Di Meglio
Karl Breteau
Fatima Pereira
Baptiste David

Niort énergie nouvelle

François Gibert
Cathy Girardin
Sébastien Mathieu
Véronique Bonnet-Leclerc

Solidaires par nature !

Jérémy Robineau
Elsa Fortage

NUMÉRO VERT 0 800 881 329 | Par Magali Tardé

DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

La situation inédite de confinement provoquée par le Covid-19 n'a pas manqué de soulever de nombreuses questions. Pour y répondre, la Ville a activé dès le 13 mars sa cellule de crise.



Pour assurer une continuité de service, informer, conseiller les Niortais en fonction de leurs besoins, la Ville a ouvert dès le début de la crise son numéro vert (appel gratuit) : 0 800 881 329.

Les appels vers le CCAS ou l'accueil de la mairie ont été basculés automatiquement vers ce standard. Au bout du fil, 45 agents volontaires de la Ville et du CCAS se relaient pour répondre aux différentes interrogations ou pour orienter leurs interlocuteurs vers d'autres services. Des liens ont ainsi pu être tissés avec des associations niortaises, des institutions ou bien encore avec le centre hospitalier. Afin de respecter les consignes de sécurité sanitaire, la cellule, installée au sous-sol de l'Hôtel de Ville, n'accueille pas plus de 4 agents à la fois. Au début de la crise, les équipes ont dû prendre en charge jusqu'à 220 appels par jour.

Aujourd'hui, les règles de confinement sont connues, le pic d'appels est passé et le nombre de communications quotidiennes est tombé à 140. Les questions

ont également évolué. Tout d'abord liées directement à la situation - collecte des déchets ménagers, garde des enfants, autorisations de déplacement... - elles touchent désormais plus souvent la vie quotidienne qui s'organise dans ce cadre contraint : est-il possible de refaire un titre d'identité, comment suivre un dossier d'urbanisme ou régler un problème de voisinage... ? Les membres de la cellule de crise se tiennent informés au plus près de l'actualité pour répondre aux préoccupations des Niortais. Cette permanence téléphonique demeurera en service au-delà du 11 mai pour répondre aux questions liées à la sortie du confinement et à la reprise des activités. ●

PRATIQUE

Les réponses aux principales questions posées par téléphone sont publiées sur vivre-a-niort.com dans la rubrique Foire aux questions, en page d'accueil.

0 800 881 329 (appel gratuit) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

LIEN SOCIAL

Soutenir les aînés isolés

Parce que les personnes isolées sont particulièrement fragilisées par le confinement, la Ville a réactivé sa cellule "canicule", cette fois, pour apporter un peu de chaleur humaine. Environ 1 200 personnes de plus de 60 ans et/ou en situation de handicap sont inscrites dans le fichier du Plan canicule. Afin d'aider ces Niortais à traverser la crise actuelle, cette cellule dédiée a repris du service avant l'heure. Elle est constituée de 13 agents municipaux volontaires, qui appellent chacun, de chez eux ou de leur poste de travail, une centaine de personnes, au moins une fois par semaine. Au-delà du maintien du lien social, il s'agit aussi d'identifier d'éventuels besoins : sont-elles en sécurité, en bonne santé, peuvent-elles faire leurs courses... ? Le cas échéant, les services dédiés sont mobilisés, le CCAS le plus souvent. Un usager particulièrement anxieux ou déprimé fera l'objet d'appels plus rapprochés, ou pourra être signalé pour relais à la cellule de soutien psychologique mise en place par l'Hôpital de Niort.

Pour s'inscrire sur le fichier canicule, faites le 0 800 881 329 (appel gratuit).

EN DIRECT

TÉLÉALERTE MAIRIE, INSCRIVEZ-VOUS !

La Ville dispose d'un automate d'appel pour envoyer rapidement à ses abonnés des messages d'alerte vocaux ou par sms en cas de situation d'urgence. Pour être informés rapidement, abonnez-vous sur vivre-a-niort.com/telealerte. Service gratuit.

AUTRES CONTACTS

NIORT AGGLO

- Déchets : 0800 335 468.
- Eau potable : 05 49 78 74 74, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h.
- Assainissement collectif : 05 17 38 81 44.
- Assainissement non collectif : 05 17 38 79 26.
- Service développement éco. : 05 17 38 79 08.
- Transports, réseau Tanlib : 0800 007 879.

SANTÉ

- Informations sur le coronavirus : 0800 130 000 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7).
- Si vous présentez des symptômes, restez chez vous et appelez votre médecin.
- Si les signes s'aggravent, composez le 15 ou pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler, le 114.

ÉCOUTE

- Violences conjugales : 3919.

URGENCES

- Danger immédiat : 17.
- SAMU social : 115.
- Violences sur les enfants : 119.

AIDE À DOMICILE | Par Magali Tardé

DES AGENTS EN PREMIÈRE LIGNE

Les soins, le ménage, les repas... les agents du service d'aide à domicile du CCAS, en contact direct avec les usagers, ont dû adapter leurs pratiques pour pouvoir assurer la continuité de leurs missions en toute sécurité.

L'annonce des mesures de confinement a suscité bien des inquiétudes chez les bénéficiaires de services d'aide à domicile. Les aides-soignants, les auxiliaires de vie pourraient-ils toujours passer ? Les repas seraient-ils toujours livrés ? Dans quelles conditions ? Plus que jamais pleinement engagés dans leurs missions, les personnels administratifs et de terrain du CCAS ont pu rapidement les rassurer. Réorganisés et attentifs à respecter les gestes barrières, les services de soins infirmiers (SSIAD), de restauration (RAD) et d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) ont poursuivi leur travail sans gros changement pour les usagers. Seuls les auxiliaires de vie effectuent moins de passages ; ils se concentrent désormais sur les missions indispensables : toilette, préparation des repas, courses. Le ménage n'est plus effectué que



chez les personnes en difficulté pour l'entretien de leur logement. Il n'a pas été question non plus d'interrompre les interventions des aides-soignants. 41 personnes présentant des pathologies avec perte d'autonomie importante sont ainsi prises en charge 7 jours sur 7, en toute sécurité. Outre les masques et les gants, des mesures sanitaires supplémentaires ont été mises en œuvre dès les premiers jours du confinement

pour éviter la propagation du virus : désinfection des locaux, mais aussi des véhicules qui sont désormais identifiés pour deux agents seulement, temps de présence au domicile réduit, notamment grâce à l'utilisation de smartphones pour les transmissions d'informations. Les usagers peuvent ouvrir leur porte sans risque à ces agents qui sont bien souvent les seuls à venir briser leur isolement. ●

TÉMOIGNAGES

Le portage de repas, en toute sécurité

172 personnes, âgées et/ou en situation de handicap, bénéficient du service de portage de repas à domicile. Comme François J., depuis 7 ans.

"Le portage de repas a littéralement changé ma vie, en me permettant de manger bon et équilibré toute la semaine", explique François J. En période de confinement, il est passé d'une commande hebdomadaire de quatre à cinq repas : *"Cardiaque, je fais partie des populations à risque. J'évite de sortir."* Il s'entoure de précautions et a notamment investi dans un petit réfrigérateur qu'il a installé dans une loggia à l'entrée de son domicile. L'agent du CCAS peut y déposer sa livraison, sans aller plus loin. *"Néanmoins,*

cette visite quotidienne est rassurante, dans ce contexte d'isolement. Et un bonjour, un sourire dans la journée, ça fait du bien."

Marie-Laure Bitaudeau, qui assure, du lundi au vendredi, les portages de repas, avec quatre autres collègues, est consciente de l'importance que revêt sa mission dans ce contexte particulier. *"Nous nous arrêtons quelques minutes auprès des personnes les plus angoissées ou déprimées, pour parler un peu. Il nous arrive de signaler des usagers qui nous paraissent particulièrement anxieux afin qu'ils fassent l'objet d'un suivi plus particulier de la part du service."*

ENTRAIDE

UN DISPOSITIF DE LIVRAISON DES COURSES. Pour venir en aide aux personnes les plus isolées, le CCAS a mis en place un dispositif de livraisons de courses à domicile basé sur le volontariat de ses agents et de ceux de la Ville, ainsi que des élus. Les personnes sans entourage (âgées, en situation de handicap, malades, seules avec enfant en bas âge...) peuvent en bénéficier en se signalant au **0 800 88 13 29** (appel gratuit). Ces livraisons s'effectuent dans les règles de sécurité sanitaire, mais permettent néanmoins d'établir un contact avec ce public particulièrement vulnérable.

PETITE ENFANCE



LE CCAS AU PLUS PRÈS DES FAMILLES

Le service Petite enfance du CCAS maintient le lien social avec l'ensemble des 450 familles inscrites dans ses cinq crèches et halte-garderie et avec ses équipes.

Durant la période de confinement, seule la crèche Angélique assure l'accueil des enfants de moins de 3 ans non scolarisés des personnels soignants, policiers, gendarmes, pompiers professionnels et personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance (ASE).

Pour maintenir le lien avec chacune des 450 familles habituellement inscrites dans leurs établissements, les directrices assurent, chaque semaine, une permanence téléphonique ou par mail afin de s'assurer du bon déroulement de leur confinement, d'identifier les nécessités de garde pour les professionnels ciblés.

La psychologue du service Petite enfance assure une permanence téléphonique d'écoute des parents et des professionnels qui souhaiteraient échanger sur leurs inquiétudes, leurs interrogations, leurs difficultés à traverser la crise, ou auraient besoin d'un soutien.

RENTREE 2020-2021

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Période de confinement oblige, les modalités d'inscriptions scolaires pour septembre ont été adaptées. Elles concernent les nouveaux élèves non inscrits jusqu'à présent dans une école publique. Les démarches ne se feront pas en mairie, mais exclusivement (au choix) :

- en ligne sur vivre-a-niort.com > rubrique Mes démarches
- par courriel sur education-inscriptions@mairie-niort.fr
- par courrier : Mairie de Niort - Direction de l'Éducation - Service Affaires scolaires - Place Martin-Bastard - CS 58755 - 79027 Niort
- en dépôt sous enveloppe libellée à l'attention de la "Direction de l'Éducation - Service Affaires scolaires", dans la boîte à lettres sur le parvis de la mairie.

Le formulaire d'inscription et la fiche sanitaire sont en téléchargement sur le site de la Ville, ainsi que la liste des autres documents à fournir en copie.

 Plus d'infos sur vivre-a-niort.com ou à la direction de l'Éducation au 05 49 78 73 03.

ÉCOLES | Par Thomas Manse

LA VILLE ET L'ÉDUCATION NATIONALE MOBILISÉES

Le groupe scolaire Jean-Zay accueille les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire : personnels soignants ou affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance, pompiers, policiers et gendarmes.



Coordonné par la Ville de Niort, l'Éducation nationale et les services de la Préfecture, le regroupement se fait dans une structure adaptée à l'accueil des enfants de 2 ans au CM2 scolarisés dans une école niortaise et dans le respect des consignes sanitaires. Tous les objets (stylos, tables...) sont désinfectés chaque soir, les jouets et les jeux après chaque utilisation. Les parents peuvent déposer ou reprendre leurs enfants en fonction de leurs horaires de travail.

Un accueil 7 jours sur 7

L'établissement est ouvert du lundi au dimanche, jours fériés compris, de 7h30 à 18h30 en présence d'agents

de la Ville et de personnel enseignant. La municipalité a mis à disposition environ 90 personnes (Atsem, agents d'entretien et animateurs) présents par roulement d'une semaine et fournit tous les éléments de protection (gel hydroalcoolique, masques).

L'Éducation nationale mobilise chaque semaine neuf enseignants volontaires par demi-journée pour la prise en charge des enfants en plus des cours dispensés en ligne. Un engagement citoyen qui demande de l'adaptabilité et fonctionne grâce à une bonne coordination entre les partenaires. ●

 Horaires et inscriptions, plus d'infos au 0800 881 329.

LOGISTIQUE | Par Sylvie Méaille

LA VILLE EN SOUTIEN AUX ACTEURS DE SANTÉ

La Ville de Niort accompagne ses partenaires dans la gestion de la crise sanitaire en mettant à leur disposition ses moyens logistiques.

Plusieurs tentes ont été installées à l'entrée de la clinique Inkermann. Ces structures légères constituent un sas d'accueil et d'orientation pour éviter tout risque de contamination entre les patients, mais aussi protéger le personnel. Quelque 300 blouses jetables et "kits visiteurs" ont été offerts au centre hospitalier.

Le service de restauration scolaire a prêté bols, plateaux, étuves et armoires de transport à plusieurs EHPAD afin de leur permet-

tre d'assurer dans de meilleures conditions la livraison des repas chauds dans les chambres des résidents. Il a également fourni des chariots inox à l'Institut médico-éducatif (IME).

Le service événements a confié du matériel de sonorisation à l'EHPAD du Sacré-Cœur pour sa web TV.

Quatorze thermomètres lasers récupérés dans les écoles ont été prêtés aux sapeurs-pompiers. ●



Denri

AÉRODROME

OPÉRATIONNEL POUR LES VOLS SANITAIRES ET URGENTS

L'aérodrome Niort-Marais poitevin a suspendu toutes ses activités non essentielles. Intégré au dispositif national des vols sanitaires urgents, il a été mobilisé à plusieurs reprises pour des patients atteints du Covid-19.

Les équipes sont opérationnelles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour les vols liés à la pandémie et pour tous les autres vols d'urgence sanitaire (transplantation d'organe, évacuation) ou de soutien à l'activité économique. L'aéro-

drome a accueilli également des hélicoptères de la gendarmerie, de la Marine nationale ou encore de la Sécurité civile pour des vols de surveillance, de repérage ou d'entraînement. Les nuisances sonores, dont se sont plaints des habitants ces dernières semaines, ne sont pas liées à ces mouvements, mais sont occasionnées par des avions de voltige de la base militaire de Cognac qui forme les pilotes des différents corps d'armée.

AIDE AUX PLUS DÉMUNIS



Vincent Rouveau

Les denrées des cantines données à la Banque alimentaire

Le service de restauration scolaire de la Ville de Niort a fait don de plus de 2 tonnes de denrées à la Banque alimentaire des Deux-Sèvres, chargée de les redistribuer aux acteurs de la solidarité dans tout le département : légumes, fruits, fromages, beurre, desserts lactés, brioches, etc. Ces produits frais ou rapidement périssables sont habituellement stockés dans les différents restaurants scolaires municipaux. Ils ont été rassemblés à l'école Ernest-Pérochon pour simplifier la remise en trois dons, le premier effectué dès la première semaine de confinement, le deuxième le 3 avril et le troisième le 22 avril. Cette nouvelle action illustre la politique municipale solidaire au profit des personnes les plus fragiles.

SANS-ABRI

OUVERTURE DE 20 PLACES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE

Dès le 18 mars, la Ville de Niort a ouvert 10 places d'hébergement d'urgence pour les sans-abri en lien avec la Croix-Rouge. Pour faire face aux besoins, 10 nouvelles places ont été ouvertes mardi 31 mars dans un second lieu, avec cette fois la Protection civile. La mise en relation s'effectue par le biais du numéro d'urgence du SAMU social, le 115.

SÉCURITÉ | Par Thomas Manse

LA POLICE MUNICIPALE AU SERVICE DES CITOYENS

Avec la crise sanitaire, les missions de la police municipale ont évolué, la priorité restant la sécurité des habitants.

Depuis le début du confinement et jusqu'au 11 mai, les agents ont pour mission de vérifier les attestations de déplacement des piétons, mais aussi des automobilistes. Ils apaisent et rassurent les habitants de tous les quartiers de Niort et maintiennent les contrôles de circulation. De plus, Ils assurent également la sécurisation du marché des Halles en veillant au respect des gestes barrières, les mardis, jeudis et samedis, de 9h30 à 13h. Ces contacts permettent aussi d'échanger avec la population et de faire de la pédagogie en rappelant les règles sanitaires. La police municipale distribue même des attestations pour les personnes ne possédant pas d'imprimante. Pour assurer ses missions de service public, elle a mis en place une nouvelle organisation de travail, en divisant l'effectif en deux brigades qui assurent une semaine de service continu à tour de rôle. Une organisation qui permet d'être présent sur le terrain. La police poursuit également ses missions de proximité et de respect de la réglementation.



Point sur le stationnement

Rappelons que, jusqu'au 11 mai, le non-paiement du stationnement sur la voirie n'est pas sanctionné. En cas de stationnement gênant ou dangereux, les automobilistes restent passibles d'une amende et d'un enlèvement du véhicule. Les parkings

de la Brèche, Marcel-Paul, Hôtel de Ville, Moulin du Milieu sont eux payants. ●

📞 **Police municipale : contact par téléphone au 05 49 78 78 81, de 8h à 17h30.**

@ **Les attestations de déplacement dérogatoire sont disponibles en page d'accueil de vivre-a-niort.com.**

URBANISME

Reprise des délais d'instruction à partir du 24 mai

L'accueil du service urbanisme de la ville reste ouvert tous les jours de 9h à 12h et 14h à 17h.

En application de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 relative à la suspension des délais pendant la période d'état d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures, les délais d'instruction des demandes

de certificats d'urbanisme, d'autorisations d'urbanisme et de déclarations préalables sont suspendus pendant toute la période d'état d'urgence sanitaire. L'absence de réponse de la commune ne vaut pas accord ou refus. Les délais d'instruction reprendront leur cours normal à partir du 24 mai. Les documents originaux et signés sont

obligatoires pour être instruits par le service urbanisme. Ils doivent être envoyés par la poste ou déposés dans la boîte à lettre située devant l'hôtel de ville.

📞 **Service Urbanisme : contact par téléphone au 05 49 78 77 17 ou par courriel sur urbanisme@mairie-niort.fr.**

HALLES ET PLACE DU DONJON | Par Isabelle Toesca



Darré

UN MARCHÉ, PRÉSERVÉ ET ORGANISÉ

En réponse aux nouvelles consignes sanitaires pour lutter contre le Covid-19, la Ville de Niort a dû renforcer le dispositif d'accueil du public au marché, avec l'aide des commerçants. Le travail a consisté à sécuriser les flux en mettant en place un seul sens de circulation dans les espaces de chalandise. Le marché extérieur, déplacé place du Donjon, est délimité par des barrières et offre une seule entrée/sortie. Les usagers n'ont plus accès directement aux produits, seuls les commerçants placés désormais devant leur banc servent les clients. L'entrée et la sortie des Halles s'effectuent uniquement côté parvis. À l'intérieur, les bancs sont bâchés

pour bien séparer les personnes et les produits. Chaque usager peut se laver les mains en entrant et en sortant du marché extérieur et des Halles, du gel hydroalcoolique est mis à disposition.

À noter

Il est demandé à tous de continuer à respecter les distances de sécurité et les consignes qui permettent au marché de demeurer ouvert, aux producteurs locaux de travailler et aux Niortais de s'approvisionner en produits frais. ●

 Les halles sont ouvertes du mardi au dimanche de 7h à 13h.

VOS COURSES AUTREMENT

Mangeons local !

La période de confinement nous amène à revoir nos modes d'approvisionnement et nos déplacements. Pour vous faciliter la vie, Niort Agglo a répertorié les producteurs du territoire qui ouvrent leur exploitation à la vente directe ou proposent leurs produits dans des lieux de vente, ainsi que les marchés autorisés à ouvrir, comme les Halles de Niort et les AMAP. Nouveau ! Pour répondre à une forte demande, les commerçants et producteurs des Halles s'adaptent à la situation et développent des

services de livraison à domicile ou de vente directe dans leur exploitation. La Ville et l'Agglo soutiennent cette démarche et ont développé sur leurs sites internet un moteur de recherche qui permet une sélection par type de produits, de service (livraison, vente directe) et bien sûr par nom incluant les coordonnées, adresses et sites web ou pages Facebook pour prendre directement contact et passer commande.

 Rendez-vous sur vivre-a-niort.com ou sur niortagglo.fr

COMMERCE

La Ville soutient les chocolatiers

En signe de solidarité, la Ville a organisé le maintien de l'activité des Halles et soutient symboliquement le commerce local comme les chocolatiers très sollicités habituellement en cette saison.

La Ville a acheté des ballotins aux artisans chocolatiers locaux Cathala, Garandel, Huvelin, Mansy et Suaud, ses partenaires pour la traditionnelle chasse aux œufs organisée dans les jardins de la Brèche. Elle les a offerts, le 9 avril, aux enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, accueillis dans les locaux de l'école Jean-Zay, ainsi qu'aux usagers du CCAS, bénéficiaires des services à domicile (portage de repas, soins infirmiers et aides).



Vincent Bouvreau

EN PLUS

PAIEMENT DES ENTREPRISES.

Dans le cadre de la continuité du service public, la Ville accorde une vigilance toute particulière au paiement des entreprises avec lesquelles elle travaille. Elle assure le mandatement des factures dans des délais plus courts, en lien avec le Trésor public.

NIORT AGGLO SOUTIENT LES ENTREPRISES.

Le service Développement économique se tient à la disposition des entreprises pour les aider à identifier les bons interlocuteurs et leur apporter tous les renseignements nécessaires. Contact : 05 17 38 79 08 ou economie@agglo-niort.fr

MOBILISATION

SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCALE

La Ville et l'Agglomération sont aux côtés des entreprises fortement impactées par la crise sanitaire. Le soutien à l'économie et à l'emploi est une priorité.

Plusieurs axes d'interventions sont d'ores et déjà engagés. La Ville exonère les cafés, restaurants et commerces des droits d'occupation du domaine public (terrasses, emplacements de chevalets etc.). Les loyers des commerçants hébergés par la Ville sont exonérés pendant la durée du confinement. De son côté, l'Agglomération au titre de sa compétence économique va abonder le fonds de solidarité et de proximité pour les TPE, commerçants, artisans, services de proximité et associations mis en place par l'État, le Conseil régional et de la Banque des territoires. En outre, l'Agglomération proposera un fonds de soutien et d'action complémentaires pour les entreprises du territoire. Ce fonds qui s'appuiera sur l'expertise locale et la connaissance du tissu économique aura notamment pour objet de veiller à ce que les commerces de proximité ne restent pas en dehors des dispositifs d'aides mis en place au niveau national ou régional. La relance de l'activité économique implique également la reprise des nombreux chantiers en cours (Port-Boinot, Verrière du passage du commerce, Médiathèque, Piscine Pré-Leroy, crèche et CSC centre-Ville de la place du Port), ou programmés (complexe sportif, dessous des hauts de Brèche, Niort Tech, Place Denfert-Rochereau etc.). Ces reprises sont en cours dans le respect des mesures de sécurité sanitaire des travailleurs. Les plans d'investissements de la Ville et de l'Agglomération seront des éléments déterminants de la relance de l'activité économique locale. ●



Bruno Demord



Bruno Demord



Romuald Goudeau

INITIATIVES

Les commerçants s'adaptent, soutenons-les !

Livraisons à domicile, drive, commandes en ligne, les commerçants niortais redoublent d'initiatives pour adapter leurs services aux conditions du confinement. Consommons local pour les aider !

La Ville de Niort, l'Agglomération et d'autres institutions comme la CCI79 apportent leur soutien à l'activité commerciale du territoire. Leur rôle : aider les commerçants, notamment les petites structures, à promouvoir leurs offres de services qui, par la force des choses, ont évolué. Ces partenaires de l'économie locale ont ouvert plusieurs

plateformes web complémentaires ces dernières semaines qui permettent de rapidement les identifier et d'entrer en contact avec eux, commander des drive à l'instar des grandes enseignes ou effectuer des livraisons à domicile. Certains commerces, notamment de l'habillement ou de la chaussure, ont parié sur de nouveaux formats commerciaux en expérimentant l'essayage à domicile. De leurs côtés, plusieurs restaurateurs proposent des plats à emporter. N'hésitez pas à vous connecter régulièrement pour organiser vos achats

sur trois sites web mais aussi sur les pages Facebook, Instagram et autres de vos commerçants préférés. Ils sont alimentés tous les jours.

- @ Retrouvez vos commerçants sur :**
- les sites niortagglo.fr et vivre-a-niort.com pour identifier les producteurs locaux et les commerçants des halles
 - le site de la CCI79, deux-sevres.cci.fr, pour retrouver les commerçants toutes catégories confondues à Niort et à l'échelle plus large du département.

ESPACES PUBLICS | Par Jean-Philippe Béquet

UNE VILLE PROPRE, MÊME EN PÉRIODE DE CRISE

Le service Propreté urbaine poursuit ses missions essentielles d'entretien des espaces publics en effectifs et matériels réduits, sur des secteurs prioritaires.

Une équipe de sept agents (sur 50), renouvelée chaque semaine, est à l'œuvre 5 jours sur 7 (au lieu de 7 jours sur 7 habituellement), principalement sur le centre-ville, la Colline Saint-André, le quartier du Clou-Bouchet et ponctuellement

en réponse aux signalements d'anomalies formulés par les habitants et estimés prioritaires.

Deux agents sont affectés au ramassage des dépôts sauvages et un autre au vidage des corbeilles de ville. Équipé de combi-

naison jetable, gants et masque, un agent entretient les quatre sanitaires publics ouverts (sur 23) : place de la Brèche, rue Brisson, Hôtel de Ville, place Chanzy. Les canisites les plus fréquentés sont nettoyés à la demande des habitants et leurs distributeurs de sacs réapprovisionnés.

Un balayage mécanique est réalisé si nécessaire le lundi et le vendredi dans le centre-ville. Une balayeuse sur huit est en service.

Propreté, l'affaire de tous

Par décision municipale, aucune désinfection des espaces publics n'est réalisée au titre qu'elle n'a aucun impact sur l'éradication du virus (*source : Haut Conseil de la santé publique*) et qu'elle est polluante.

Les sollicitations d'intervention du service propreté urbaine peuvent être faites via le numéro vert de la cellule de crise ou en appelant le service Proximité et relations aux citoyens qui les centralise.

Il est rappelé aux usagers qu'il convient de ne rien jeter sur l'espace public, d'autant plus en cette période de crise sanitaire durant laquelle le nettoyage est en effectifs et matériels réduits.

L'opération "Jardins de trottoir" se poursuit et chaque concitoyen est encouragé à entretenir le bout de trottoir devant chez lui. ●

SIGNALEMENTS D'ANOMALIES

Le service Proximité et relations aux citoyens continue à prendre en compte les signalements d'anomalies sur l'espace public, du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30, par téléphone ou via le module dédié sur le site www.vivre-a-niort.com. Les demandes, qui concernent principalement les problématiques de propreté, mais aussi la voirie, l'éclairage, les espaces verts, etc. sont transmises aux services de la direction des Espaces publics. Pour les situations d'urgence, appelez le numéro vert de la cellule de crise (*voir ci-dessous*).

📞 Vos contacts, du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30 :

- Cellule de crise au 0 800 881 329 (appel gratuit) ;
- Service Proximité et relations aux citoyens au 05 49 78 78 90.



JARDINAGE

Gérer ses déchets verts

Que faire de vos tontes de pelouse et débris de coupes quand les déchèteries sont fermées, les déplacements réduits, les dépôts sauvages et le brûlage strictement interdits ?

Le compostage

Si vous avez un composteur individuel, vous pouvez intégrer un sac de tonte (pas plus) aux autres biodéchets. Riche en eau et mélangée à des matières sèches, l'herbe se décompose vite.

Vous n'avez pas de composteur individuel ? C'est l'occasion d'en construire un. Deux modèles vous sont proposés dans le "Petit guide pour un compostage réussi" sur niortagglom.fr.

Les sites de compostage partagés (sauf le Pontreau et De Broglie) restent accessibles à condition de respecter les règles d'usage.

À noter que les déchets verts ne doivent pas non plus être intégrés aux ordures ménagères ni brûlés.

Le mulching et le paillage

Si votre tondeuse le permet, optez pour le mulching qui laisse vos tontes sur place et nourrit naturellement votre pelouse. Elles peuvent également être valorisées en paillage sur les légumes de culture courte (épinards, laitues, radis...) ou au pied des arbres. L'idéal est de les laisser sécher pendant trois jours avant de les étaler en fine couche de 5 cm maxi.



Bruno Deibord

Les débris de coupes

Petites et grosses branches, tailles d'entretien et feuilles mortes peuvent elles aussi être valorisées. Les petites branches passent sous la tondeuse thermique qui les réduit en broyat. Celles de section plus importante vont au broyeur. Ces broyats sont utilisables en paillage ou à intégrer au compost.

DÉCHETS | Par Isabelle Toesca



Darri

COMMENT SONT ORGANISÉES LES COLLECTES ?

N iort Agglo assure la continuité des services publics comme la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et celle des emballages et du verre aux points d'apport volontaire.

Pour les ordures ménagères, pas de changement

La collecte des bacs orange ou bordeaux est maintenue aux jours habituels. Il est demandé de sortir son bac uniquement aux jours indiqués sur votre calendrier.

Les emballages et le verre collectés en points d'apport volontaire

Une collecte hebdomadaire des recyclables (bacs jaunes) est toujours assurée dans les établissements de soins, les EHPAD, les résidences équipées en gros bacs et l'habitat collectif social ainsi que dans le centre-ville de Niort. Une collecte de rattrapage a eu lieu pour les autres quartiers. De nouvelles tournées sont à l'étude. L'Agglomération a ajouté 46 nouveaux points d'apport volontaire sur son territoire. On en compte 179 en tout, dont 64 à Niort. Pour simplifier les déplacements, Niort Agglo a développé sur son site web

une carte pour localiser l'ensemble de ces points, ainsi que ceux situés au plus près d'une adresse saisie. Cette sortie nécessite l'utilisation de l'attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case "achats de 1^{re} nécessité".

Si les points d'apport volontaire sont pleins, merci de le signaler en contactant Niort Agglo.

Depôt des déchets verts en déchèterie sur rendez-vous

La déchèterie du Vallon d'Arty est de nouveau ouverte aux particuliers, exclusivement pour la dépose des déchets verts, du lundi au vendredi de 8h à 11h45 et de 13h30 à 16h45 et le samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Merci de venir avec votre propre matériel (fourche, pelle) pour le déchargement. L'accès se fait sur rendez-vous uniquement. Réservez votre créneau sur www.niortagglom.fr ou par téléphone au 05 49 78 74 13. ●

📞 **Contact : Service Déchets ménagers, au 0 800 335 468 (appel gratuit), de 9h à 12h et de 14h à 17h, du lundi au vendredi.**

@ **Consulter la carte des points d'apport volontaire sur niortagglom.fr/pav_emballages Plus d'infos sur www.niortagglom.fr/fr/habiter-etudier/dechets-menagers**

À SAVOIR

TROIS DÉCHÈTERIES RÉSERVÉES AUX PROFESSIONNELS :

- Vallon d'Arty : du lundi au vendredi, de 8h à 11h45 et de 13h30 à 16h45 ;
- Granzay-Gript et Prin-Deyrançon : le lundi, de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45, et du mardi au vendredi, de 14h à 18h.

CULTURE, SPORTS, LOISIRS | Par Sylvie Méaille



DES ANNULATIONS ET DES REPORTS

Depuis la mi-mars, l'agenda des sorties, spectacles et rencontres est bouleversé. Tour d'horizon des principales manifestations annulées ou reportées.

Les spectacles programmés entre mars et juin à **L'Acclameur** ont pour la plupart été repoussés à l'automne ou en 2021. Les **championnats de France de taekwondo** cadets et juniors (11-12 avril) ont été annulés, tout comme le **championnat de France M17 Épée** (30-31 mai). **L'équipe de France de patinage artistique**, qui était attendue le 3 avril à la patinoire, a arrêté sa tournée. L'édition 2020 du **Tour cycliste des Deux-Sèvres** (11-14 juillet) a été reportée en 2021. La 34^e édition du **Tour Poitou-Charentes en Nouvelle-Aquitaine** est, quant à elle, maintenue aux dates prévues, du 25 au 28 août, juste avant le **Tour de France** qui a lui été repositionné du 29 août au 20 septembre. La Grande Boucle traversera le Marais poitevin le 9 septembre lors de l'étape Châtelailon-Plage/Poitiers. Les coureurs

passeront par Saint-Hilaire-La-Palud, Saint-Georges-de-Rex, Amuré, Sansais, La Garette, Coulon, Saint-Rémy, Saint-Maxire, Échiré et Saint-Gelais.

Les **musées Bernard d'Agesci et du Donjon**, le **conservatoire Auguste-Tolbecque** et le **réseau des médiathèques de Niort Agglo** ont mis en suspens leur programmation. Le **Camji** a stoppé ses concerts et activités. Le **Moulin du Roc** a annulé toutes les représentations de sa fin de saison programmées à Niort et en itinérance. La 11^e édition de **Takavoir**, le festival des films de poche, n'a pu avoir lieu, mais le jury s'est quand même réuni le 28 mars en visioconférence pour délibérer et livrer son palmarès. Les films sélectionnés pourraient être présentés en plein air cet été. L'association **Nouvelle(s) Scènes(s)** a été contrainte d'interrompre le

15 mars la 11^e édition de son festival. Elle espère pouvoir remettre à l'affiche certains concerts du 30 septembre au 3 octobre. Le 6^e **festival du cinéma russe** (1^{er}-4 avril), le **mini festival de La Dynamo** (16-18 avril) et le 14^e **festival de bande-dessinée A2 Bulles** (5-6 juin) ont été annulés. Des dates de report sont à l'étude. Le **festival En vie urbaine** (13-17 mai) pourrait être reprogrammé du 29 au 31 octobre. Les **Rencontres de la jeune photographie internationale** (6 avril-16 mai) ont été décalées à avril 2021 à l'exception de l'exposition consacrée à l'artiste suédois JH Engström, invité d'honneur de l'édition 2020, qui sera présentée à la Villa Pérochon, Centre d'art contemporain photographique, dès sa réouverture au public.

La 4^e édition de **Niort Expo** (30 avril-3 mai) a été reportée en septembre, du 18 au 21. Le 8^e **salon Niort Numéric**, initialement prévu les 16 et 17 juin, se tiendra les 7 et 8 septembre. Les **Voisinades** (29 mai) seront reprogrammées à l'automne dans la mesure du possible. ●



SUR INTERNET

GARDER LE LIEN ET CONTINUER À DIVERTIR

Les lieux sont fermés, mais les échanges se poursuivent sur internet. Partage de coups de cœur, mise en ligne de ressources, de playlists ou de vidéos, le principal est de garder le lien. Ainsi, l'école d'arts plastiques vous invite à peindre ou dessiner, les musées Bernard d'Agesci et du Donjon à redécouvrir une œuvre de leurs collections. Le réseau des médiathèques vous

donne accès à ses ressources en ligne. L'équipe enseignante du conservatoire Auguste-Tolbecque assure ses cours à distance. Tous les 15 jours, le Moulin du Roc sélectionne des films en lien avec sa programmation, à voir ou à revoir en ligne sur la plateforme La Toile : la-toile-vod.com/cinemas/moulinduroc.

@ Plus d'infos sur www.niortagglo.fr.

DÉPLACEMENTS | Par Jean-Philippe Béquet

JAMAIS SANS VOTRE ATTESTATION

Quelques exceptions autorisent à sortir du domicile, à condition d'être en possession d'une attestation dérogatoire.

Pour vos déplacements urbains et interurbains collectifs, à la demande et pour les personnes à mobilité réduite, **tanlib** maintient un service minimum. L'agence de la Brèche est fermée, mais les réservations, les horaires et toutes informations sont disponibles sur le site **tanlib**, par courriel ou téléphone.

Le service de vélos en libre-service est suspendu, aucune remise, retour ou renouvellement d'abonnement de vélo longue durée ou de trottinette ne sont effectués. Les abonnements seront, quant à eux, prolongés du temps du confinement.

Contact au 05 49 09 09 00, du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, ou à transports@agglo-niort.fr.

Retrouvez l'actualité en direct sur le site www.tanlib.com

Les espaces publics, sportifs et culturels fermés

La Ville a fermé les aires de jeux, espaces sportifs. Les lieux d'exposition et de spectacle ne reçoivent plus de public, de même que les équipements culturels et sportifs de Niort Agglo : conservatoire, médiathèques, musées, école d'arts plastiques, piscines, patinoire, complexe de la Venise verte. Les cimetières restent



ouverts, mais ne sont en aucun cas des lieux de promenade.

Au potager

Le préfet a autorisé les jardiniers à se déplacer dans leur potager, même non attenant à leur domicile, dans la limite d'un kilomètre et pendant une heure. Il faut, pour cela, cocher la case "déplacements pour

effectuer des achats de première nécessité" de l'attestation. Les jardins partagés de Vent d'Ouest sont fermés jusqu'au déconfinement. Ils sont seulement entretenus par les trois salariés de l'association. Les jardineries déjà ouvertes (vendant de la nourriture pour animaux) sont désormais autorisées à vendre des semences et plants potagers. ●

MOBILISATION

Opération : un masque pour tous !



Niort Agglo se mobilise avec les communes pour que les 120 000 habitants du territoire disposent d'un masque de protection dans la perspective du

déconfinement fixé par le Président de la République, à partir du 11 mai prochain. Elle a lancé aussi une chaîne solidaire auprès des habitants pour la confection de masques barrières en tissu.

Des masques barrières en tissu ont été commandés en grande quantité par l'Agglomération auprès de différents fournisseurs pour une distribution prochaine à la population. Ils compléteront ceux confectionnés par les habitants suite à l'appel à couturières et couturiers volontaires lancé le 17 avril et ceux fournis par les principaux employeurs à leurs salariés.

En tant qu'employeurs, dans le cadre du plan de reprise d'activité, Niort Agglo et la Ville de Niort travaillent à la mise en place de mesures de protection adaptées pour

leurs agents en fonction de la nature des postes et du contact rapproché ou non avec les usagers.

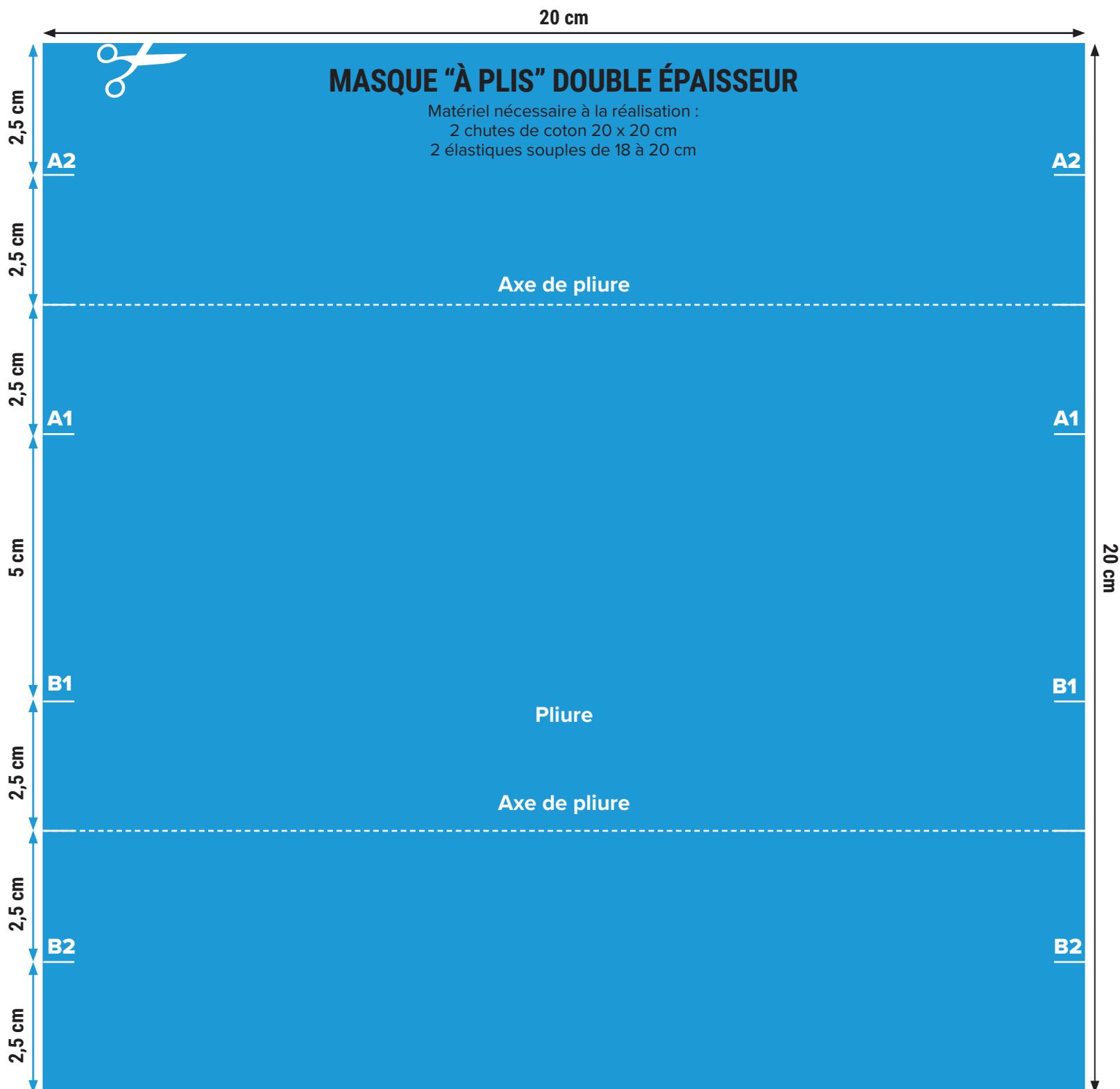
Elles ont mis aussi à disposition des habitants par l'intermédiaire des mairies et de Niort Associations plus de 20 000 kits de masques à confectionner comprenant du tissu, des élastiques et une notice explicative.

RAPPEL !

Le port d'un masque n'exonère pas du respect des gestes barrières. Un masque ne protège pas du virus, mais permet de protéger les autres. Ensemble, faisons barrage au Coronavirus !

CONFECTIONNEZ DES MASQUES POUR LES AUTRES !

La Ville de Niort lance un appel à la solidarité de tous et vous propose de confectionner des masques qui seront redistribués aux habitants du territoire. Suivez les recommandations de l'AFNOR avec ce patron en taille réelle et les consignes ci-dessous.



- Couper deux morceaux de tissus aux dimensions indiquées.
- Marquer les points A1, A2, B1 et B2.
- Faire une pré-couture autour de l'ensemble à 1 cm des bords.
- Faire un ourlet en haut et en bas du masque en repliant un ourlet de 1,2 cm à l'intérieur.
- Piquer les plis en pliant A1 sur A2 puis B1 sur B2 pour le 1^{er} bord et piquer les plis en pliant A1 sur A2 puis B1 sur B2 pour le 2^e bord.
- Pour la bride élastique avec passage derrière les oreilles, fixer l'élastique sur le bord droit en haut et en bas (élastique vers l'intérieur) et fixer l'autre élastique sur le bord gauche en haut et en bas (élastique vers l'intérieur).